



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

## ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Intervention de la Fédération nationale CGT Equipement-Environnement lors de l'Assemblée générale de la MGET à La Rochelle le 11 juin 2009**

*Maurice BARLA*

Monsieur le Président Général,  
Mesdames et messieurs les administrateurs et délégués,  
Chers camarades,

Je voudrais tout d'abord excuser le Secrétaire Général de notre Fédération de n'avoir pu venir en personne, empêché au dernier moment par la tenue d'une réunion confédérale.

Lors de votre dernière Assemblée Générale, à Clermont Ferrand, nous avons tous de grosses inquiétudes concernant tant le contenu que l'issue des opérations pour le référencement dans notre ministère.

Nous en étions alors à la phase de rédaction du cahier des charges et des conditions de l'appel à concurrence. Notre fédération s'est battue tout au long des réunions du comité de pilotage pour que notre ministère ne retienne qu'un opérateur et non plusieurs comme il le souhaitait. En effet, si nous avions accepté l'option à plusieurs opérateurs, c'était la porte ouverte à la concurrence entre opérateurs, voire l'entrée des assurances privées.

Mais cette question réglée, nous n'étions pas au bout des difficultés, avec un contenu de prestations établi dans le mépris le plus total des agents. En prévoyance, la DGPA ne savait que dire « toujours mieux », « toujours plus » donc toujours plus cher et bien sur à la charge des seuls agents, le MEEDDAT annonçant un niveau de participation du même niveau que la subvention financière précédente, passant l'éponge sur toutes les aides qu'il accordait précédemment en personnel mis à disposition et en moyens matériels.

Il a fallu déployer beaucoup d'efforts pour faire comprendre au ministère que les besoins de couverture que les agents exprimaient majoritairement dans le cadre de leur mutuelle historique devaient être respectés par l'employeur, à plus forte raison lorsqu'il réduisait sa participation financière, et qu'il devait maintenir la couverture dépendance !

Aujourd'hui la MGET est référencée et seule à l'être. Mais ce que nous constatons, c'est qu'à partir d'une loi et d'un décret affichant une volonté d'aider les fonctionnaires à l'acquisition d'une Protection Sociale Complémentaire en santé et prévoyance, le bilan est plus que négatif, avec une participation de l'employeur passant de 15,7 à 3,9 millions d'euros. En terme d'aide, les adhérents de la MGET ont surtout à supporter la diminution de 12 M€ des aides de l'Etat.

Notre fédération n'accepte pas et continuera à combattre sans relâche pour que l'Etat employeur, donc le MEEDDAT participe au moins au niveau de l'aide qu'il accordait précédemment jusqu'à l'abrogation de l'arrêté Chazelles, pour aller vers une participation d'au moins 50 %.

Lors du vote de la loi de financement de la Sécu pour 2009, un député Yves BUR se singularisait en proposant le retrait de la gestion du régime obligatoire des fonctionnaires aux mutuelles. Cette attaque n'est pas survenue comme un éclair dans un ciel serein, puisque déjà la Cour des Comptes, il y a quelques années, avait commis un rapport dont la finalité était la même.

Nous voulons attirer votre attention sur le contenu réel de cette attaque, car il serait dangereux de la réduire au choix d'un organisme gestionnaire : CPAM ou Mutuelles de fonctionnaires ? Tout d'abord, nous avons rappelé à de multiples reprises que les fonctionnaires ont un régime particulier d'assurance maladie, régime particulier en raison de l'existence de garanties statutaires supérieures aux prestations en espèces de la Sécurité Sociale. Le statut général des fonctionnaires garantit le maintien du traitement (en totalité ou partiellement) pour les congés maladie. C'est d'ailleurs pourquoi ce régime particulier figure à l'article 20 du statut.

Et c'est justement son caractère particulier qui a conduit le législateur à en confier la gestion aux mutuelles de fonctionnaires de l'Etat. Ce que nous nommons communément la Loi Morice du 9 avril 1947.

Notre régime particulier d'assurance maladie est donc indissociable de notre statut de fonctionnaires. Voilà pour quelles raisons notre Fédération n'accepte pas et se battra sans faiblesse contre toute mesure qui conduirait à la remise en cause de la gestion de notre régime particulier d'assurance maladie par les mutuelles de fonctionnaires de l'Etat.

J'en viens maintenant au propos tenu par le Président de la République jeudi dernier au congrès de la FNMF. Ce dernier veut confier un rôle accru aux mutuelles. Commençons par rétablir la vérité. Comme chaque fois, le gouvernement clame haut et fort le mot Mutuelle pour ensuite continuer plus discrètement en parlant des complémentaires santé. Il s'agit donc des mutuelles, mais aussi des institutions de prévoyance et des assurances privées !

N. Sarkozy a affirmé que « les régimes de base ne pourront pas tout financer ». Il est vrai qu'avec plus de 32 milliards d'euros d'exonérations de cotisations dites patronales, avec la montée dramatique du chômage, les comptes de la Sécu seront dans le rouge. Mais nous n'acceptons pas que les salariés fassent les frais des largesses gouvernementales. Encore une fois, nous réaffirmons que la Sécu n'est déficitaire qu'en raison du pillage de notre salaire différé !

N. Sarkozy, l'homme des franchises médicales, de l'instauration de la taxe d'un milliard, a décidé de s'attaquer ouvertement aux malades. En cherchant à transférer sur les complémentaires santé une partie des dépenses des malades chroniques actuellement remboursées à 100% par la Sécu, c'est à ses fondements même qu'il s'attaque, c'est la privatisation de la Sécu qui est annoncée !

Il veut associer les complémentaires santé à la gestion du système de santé. Or, comme l'analyse le quotidien Le Monde, il s'agit « d'une révolution discrète mais profonde du système de santé ». Pour la CGT, c'est la remise en cause du monopole de la Sécu comme régime obligatoire, c'est son démantèlement qui s'annonce.

Quant aux mutuelles, qui peut penser qu'elles auraient à gagner à l'ouverture d'un nouveau marché ? Parce qu'elles ne sélectionnent pas les risques et sont construites sur la solidarité, elles ne pourront résister à la concurrence des assurances privées, lesquelles n'ont d'autres objectifs que la privatisation de la Sécu et l'ouverture totale du marché de la santé.

Tout cela, nous l'avons dit dans la déclaration commune MGET, Fédération CGT et Fédération Force Ouvrière du 25 septembre 2008. Cette déclaration commune n'a pas pris une ride, et nous pensons qu'il faut la faire vivre. La défense de la Sécu nous réunit, la MGET ayant conscience qu'elle ne se sauvera pas contre la sécu, mais avec elle. Vous venez d'ailleurs de le rappeler dans votre résolution générale.

L'heure est grave, et le temps nous est compté, les mesures annoncées devant être inscrites dans la loi de financement de la Sécu 2009, donc à l'automne. Aussi, nous vous proposons de nous rencontrer très rapidement afin d'examiner comment organiser la riposte à cette déclaration de guerre de N. Sarkozy. Nous avons le devoir d'alerter nos adhérents, l'ensemble des agents, actifs et retraités, condition préalable à la riposte. Nous avons à rechercher, sur ces bases, les voies de l'unité la plus large, mouvement mutualiste et mouvement syndical.

Pour conclure, il me reste à renouveler nos remerciements pour votre invitation à votre Assemblée Générale et à pouvoir y prononcer cette intervention. Je vous souhaite une bonne fin de travaux et je vous adresse le salut fraternel de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement CGT et de ses syndicats.

Merci de votre attention.